

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p><b>Septième Réunion du Comité consultatif</b> <i>La Rochelle, France, 6 – 10 May 2013</i></p> <p><b>Indicateurs de performance</b></p> <p><b><i>Argentine</i></b></p>
---	--

### RESUME

La Quatrième Réunion des Parties (Lima 2012) a approuvé l'utilisation et le développement ultérieur de toute une série d'indicateurs de performance et elle a également envisagé le développement d'indicateurs de capacité. Ce document présente un projet mené par l'Argentine pour évaluer la viabilité des indicateurs proposés et lancer un débat qui permettra d'envisager d'autres possibilités. L'article IV du Texte de l'Accord sur le développement des capacités a servi de base pour l'élaboration de ces indicateurs. Sur la base de cet article, les indicateurs proposés comprennent : (1) le nombre de réunions/ateliers/sessions de formation pour lesquels l'ACAP a fourni une aide technique ou financière, (2) le nombre de réunions/ateliers sur le renforcement des capacités en application de l'ACAP, (3) la formation spécifique pour les programmes d'observation embarqués. Il a été proposé, pour les prochaines comparaisons, de se baser notamment sur la situation durant la période triennale qui a précédé la ratification de l'Accord par chacun de ses membres. La mise en œuvre de cet indicateur ne devrait pas poser de difficultés étant donné qu'une grande partie des informations requises est fournie par les pays pour l'élaboration du rapport annuel soumis au Comité consultatif.

### RECOMMANDATIONS

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Évalue la viabilité de ces indicateurs ainsi que leur possible intégration à ceux qui ont déjà été adoptés.
2. Commande des travaux intersessionnels pour renforcer ces indicateurs et en envisager d'autres.
3. Identifie les membres du CC qui seront chargés de ces travaux.

## 1. CONTEXTE

La Quatrième Réunion des Parties (Lima 2012) a approuvé l'utilisation et le développement ultérieur de toute une série d'indicateurs pour la capture accessoire, les sites de reproduction, le statut et les tendances démographiques, en application de la recommandation du CC6 dans RdP Doc 23 (RdP Rapport final, point 7.5). Le présent document passe également en revue le développement d'indicateurs de capacité tels que ceux qui ont été approuvés par la Convention sur la Diversité biologique (p.ex. soutien financier de la part des Parties pour servir les objectifs de l'Accord.)

Lors du CC6, les Parties ont reconnu la valeur potentielle de ces indicateurs, mais elles ont souligné les difficultés que représente leur évaluation adéquate. Etant donné que le Comité consultatif encourage les Parties à soumettre des propositions concernant d'éventuels indicateurs de capacité, ce document présente un projet mené par l'Argentine pour analyser la viabilité de certains indicateurs proposés et lancer un débat qui permettra d'envisager d'autres possibilités.

## 2. INDICATEURS ANALYSES

L'article IV du Texte de l'Accord sur le développement des capacités a servi de base pour l'élaboration des indicateurs. Cet article présente les différentes responsabilités en deux niveaux, décrites aux paragraphes 1 et 2. Le premier paragraphe concerne la gestion de l'Accord et le second paragraphe se concentre sur les responsabilités qui incombent aux Parties.

### ARTICLE IV

#### *Renforcement des capacités*

*1 "Pour que cet Accord soit efficacement mis en œuvre, il convient d'apporter un soutien à certains Etats de l'aire de répartition, y compris par le biais de recherche, formation ou contrôle pour la mise en œuvre de mesures de conservation pour les albatros et les pétrels et leurs habitats, pour la gestion de ces habitats de même que pour la création ou l'amélioration d'institutions scientifiques et administratives pour la mise en œuvre de cet Accord."*

A la lecture de ce paragraphe, il conviendrait de débattre du niveau de soutien, à la fois technique et financier, dont bénéficient les Parties de l'ACAP ainsi que d'autres Etats de l'aire de répartition, et de la manière dont ce soutien influence leur gestion interne.

#### ***Indicateur n. 1. Nombre de réunions/ateliers/sessions de formation pour lesquels l'ACAP a accordé un soutien technique ou financier***

##### Exemples:

- Renforcement des capacités : Programme embarqué de formation technique des observateurs par le Programme d'observation national en Equateur : Equateur, Argentine et BirdLife International (Projet ACAP 08-11) Financement : 5 000 AUD

- Renforcement de la collecte de données sur la mortalité incidente des oiseaux marins dans les programmes d'observation embarqués en Amérique du Sud (Projet ACAP 09-10.) Financement : 23 000 AUD
- Conservation des albatros et des pétrels dans les pêcheries chalutières en Argentine (Projet ACAP 10-10.) Financement : 14 100 AUD

#### ARTICLE IV

##### *Renforcement des capacités*

- 2 *“Les Parties devront privilégier le renforcement des capacités, par le biais de financements, de formations, d’informations et de soutien institutionnel, pour la mise en œuvre de l’Accord.”*

Dans ce cas, on pourrait se poser la question suivante : depuis la ratification de l'Accord, quels processus de renforcement des capacités ont été adoptés ? Quelles subventions nationales/internationales gérées par les différents pays ont été affectées à ces processus ?

#### ***Indicateur n. 2. Nombre de réunions et d'ateliers sur le renforcement des capacités en application de l'ACAP***

Exemples:

- Formation des observateurs à la reconnaissance des espèces et à l'élaboration de tableaux sur la mortalité incidente. Institut national pour la recherche et le développement des pêcheries (Instituto Nacional de Investigación y Desarrollo Pesquero, INIDEP) 2011
- Atelier sur la conservation des oiseaux de mer – Secrétariat de l'Environnement et du développement durable (Secretaría de Ambiente y Desarrollo Sustentable, SAYDS) 2007
- Atelier : Développement du Plan national pour la conservation du pétrel géant – SAYDS 2009
- Atelier : Suivi du Plan d'action national pour la réduction des interactions entre les oiseaux et les pêcheries en République argentine - SAYDS 2012
- Programme de communication et de formation pour les membres d'équipage des bateaux de pêche afin de réduire la capture accessoire d'oiseaux dans les pêcheries, 2011-présent FVS-AA-INIDEP-CONICET

Il est utile de souligner que des indicateurs isolés ne fournissent pas les informations nécessaires pour évaluer les performances. Ils indiquent uniquement l'évolution de la variable par rapport à toute une série de points de référence. Concernant les indicateurs repris au paragraphe 2, la première analyse proposée est une estimation des mesures mises en œuvre lors de la période triennale qui a précédé la ratification de l'Accord par chaque pays. Elle peut constituer la base ou la référence pour les périodes triennales qui ont suivi la ratification. Dans le cas de l'Argentine, la période triennale 2004-2006 devrait être la référence. On pourrait s'attendre à une tendance à la hausse pour les premières années qui ont suivi la ratification de l'Accord. La mise en œuvre de cet indicateur ne devrait pas poser de difficultés étant donné qu'une grande partie des informations requises est fournie par les pays pour l'élaboration du rapport annuel soumis au Comité consultatif (Section D).

### **3. RECOMMANDATIONS**

Ces premiers indicateurs sont présentés pour être débattus par le Comité consultatif. Il est recommandé que le Comité consultatif évalue si ces indicateurs peuvent être mis en œuvre et, à terme, intégrés à ceux qui ont déjà été adoptés. Si cela est possible, il est recommandé que le CC commande des travaux intersessionnels pour renforcer ces indicateurs et en envisager d'autres. A cet égard, il est conseillé d'identifier les membres du CC qui seront chargés de ces travaux.